

LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2008

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale, pour vous exposer la situation et l'activité de votre association, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

1) ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

a) L'Assurance Crédit

En 2008, l'assurance crédit connaît une chute relativement importante tant en nombre de contrats (- 9.2 %) qu'en valeur (- 10.6 %).

Cette baisse est imputable d'une part à la situation de concurrence de plus en plus forte qui existe sur ce secteur et notamment sur le marché des pharmacies d'officine et d'autre part à la situation économique.

Le portefeuille reste en croissance soutenue. Il a enregistré + 13 400 contrats (1.7 %) et + 20 282 K€(+ 5.2 %)

b) La Prévoyance

Après plusieurs années de baisse, les Affaires Nouvelles de la branche Prévoyance ont connu en 2008 une reprise significative + 3.5 % en nombre et 4.1 % en valeur

Le portefeuille quant à lui connaît une croissance significative, notamment en valeur pour s'établir à 121 540 K €(+ 9.4 %).

c) Les Frais de Santé

Les frais de santé continuent de connaître un bon développement. Les affaires Nouvelles sont en croissance de + 2 % en nombre et de + 4.9 % en valeur. Le portefeuille est en croissance de + 3.7 % en nombre et de + 11 % en valeur

d) L'Assurance Vie

Malgré la situation difficile du marché de l'Épargne en 2008, la Médicale réalise un bon développement sur l'exercice (résultats à fin novembre) :

- le chiffre d'affaires est de 48 890 M° € en croissance de 2.5 %
- la valeur acquise s'établit à 488 639 M° € en croissance de +5.5 %, pour 25 040 contrats en croissance de + 1.8 %,

e) Le chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'association :

Le chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'Association aussi bien en Prévoyance – Frais de santé qu'en Épargne est le suivant :

En M€

	<i>Exercice 2004</i>	<i>Exercice 2005</i>	<i>Exercice 2006</i>	<i>Exercice 2007</i>	<i>Exercice 2008</i>
<i>Prévoyance – Frais de Santé</i>	125	142	167 ⁽¹⁾	177	194
<i>Épargne</i>	40	50	54,5	57,3	57,4

⁽¹⁾ y compris l'intégration du produit de l'ordre des chirurgiens pour 6,7 M€

2) RENTES D'INVALIDITE :

Concernant le risque invalidité, les provisions sur les sinistres connus sont calculées sur la base d'une part, des rentes invalidité en cours et d'autre part, des probabilités de passage en rentes d'invalidité pour les sinistres incapacité de travail en cours.

En 2008, le taux technique utilisé dans le calcul de ces provisions a été maintenu à 2,50%.

Une provision complémentaire est constituée pour les sinistres tardifs et les aggravations.

Cette provision est calculée sur la base de S/P cibles Invalidité, issus d'une étude sur la sinistralité par exercice de survenance qui fait apparaître une constante augmentation de la charge de sinistre sur les années les plus anciennes.

A compter du 1er juillet 2008, les rentes trimestrielles servies à terme échu ont été revalorisées de 2,50%.

Détail du nombre de rentes invalidité en cours par produit :

Produit	Au 31/12/2005		Au 31/12/2006		Au 31/12/2007		Au 31/12/2008	
	Nombre	Provisions	Nombre	Provisions	Nombre	Provisions	Nombre	Provisions
PLAN DE PROTECTION MEDIPRAT	4	198 756	3	127 815	3	103 523	3	77 054
PLAN DE PREVOYANCE PHARMACIENS	1	186 145	1	178 276	1	167 829	1	160 062
GROUPE INFIRMIERE N° 151	115	6 683 398	117	6 679 892	133	7 177 424	135	7 135 202
PROTECTION ACCIDENT MALADIE MEDIPRAT	122	14 720 924	120	14 233 335	123	13 922 795	124	15 229 389
PROTECTION ACCIDENT MALADIE DENTISTES	38	4 871 537	43	4 926 890	41	4 834 874	36	4 459 091
PROTECTION ACCIDENT MALADIE VETERINAIRES	10	1 311 556	10	1 421 401	10	1 452 450	8	1 209 043
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT	56	9 859 488	71	13 539 404	87	17 421 802	102	18 831 272

ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT DENTISTES	22	5 752 637	31	6 732 928	43	9 283 898	59	12 526 898
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT PHARMACIENS	4	942 519	4	902 648	5	985 361	5	989 010
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT VETERINAIRES	8	1 439 449	11	1 891 397	12	3 357 328	11	3 270 486
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT BIOLOGISTES	2	264 383	1	220 080	3	1 085 435	3	1 053 815
PROTECTION ACCIDENT MALADIE PHARMACIENS	3	481 020	2	369 571	2	334 886	3	304 372
Total	385	46 711 812	414	51 223 637	463	60 127 607	490	65 245 695

3) CONTRATS D'EPARGNE ASSURANCE VIE SOUSCRITS AUPRES DE PREDICA :

Les résultats de l'exercice 2008 ont permis de revaloriser les encours à effet du 31/12/2008 au taux de :

Produits	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
MEDIC-EPARGNE					
Prorogation avant le 1/11/93.	3.60%	3.30%	3.30%	3.40%	3,20%
Prorogation après le 1/11/93. Logés dans l'actif général.	3.60%	3.30%	3.30%	3.40%	3,20%
MEDIC-EPARGNE 2					
Souscrit avant le 1/11/93.	3.60%	3.30%	3.30%	3.40%	3,20%
Souscrit après le 1/11/93. Logés dans l'actif général.	3.60%	3.30%	3.30%	3.40%	3,20%
Prorogation. Logés dans l'actif général.	3.60%	3.30%	3.30%	3.40%	3,20%
MEDI-RETRAITE					
Prorogation	3.80%	3.40%	3.40%	3.50%	3,30%
Souscription depuis le 01/06/95	3.80%	3.40%	3.40%	3.50%	3,30%
Souscription avant le 01/06/95 et non encore prorogée :					3,30%
Versement programmés	4.50%	4.50%	4.50%	4.50%	4,50%
Versement libres avant le 31/12/97	4.50%	4.50%	4.50%	4.50%	4,50%
Versement libres depuis le 01/01/98	3.80%	4.10%	3.40%	3.50%	3,30%
MEDI-RESSOURCES					
Souscription avant le 15/07/97	3.50%	3.75%	3.60%	3.70%	3,50%
Souscription depuis le 15/07/97	3.30%	3.75%	3.60%	3.70%	3,50%
MEDICALE RETRAITE PROFESSIONNELS 1 et 2	4.60%	4.20%	4.20%	4.25%	4,15%
MEDICALE RETRAITE 1 et 2	4.60%	4.20%	4.20%	4.25%	4,15%
MEDICALE HORIZON	3.80%	3.55%	3.85%	3.90%	3,75%
MADICALE HORIZON 2	3.80%	3.55%	3.85%	3.90%	3,75%
MEDICALE HORIZON MADELIN	4.60%	4.20%	4.20%	4.25%	4,15%
MEDICALE HORIZON MADELIN 2	4.60%	4.20%	4.20%	4.25%	4,15%
MEDICALE INVESTISSEMENT 1 et 2	4.60%	4.30%	4.20%	4.25%	4,15%
MEDICALE EPARGNE (PEP et non PEP)	3.80%	3.70%	3.70%	3.80%	3,60%
MEDICALE REVENUS	3.80%	3.75%	3.60%	3.70%	3,50%

4) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2008 ET BUDGET 2009

a) Comptes de l'association

Le conseil d'administration en date du 28 janvier 2008 a, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, maintenu la cotisation à un montant de 1 € par nouvelles adhésions.

Au vue des 19 138 nouvelles adhésions enregistrées à fin 2008, l'association bénéficie ainsi de ressources propres à hauteur de 19 138,00 € (montant des cotisations) auxquelles il convient de rajouter le montant du report à nouveau de l'exercice 2008 à hauteur de 35 154,47 €

Les charges de l'exercice, d'un montant total de 9 011,33 € se décomposent comme suit :

- travaux administratifs	6 871,33 €
- frais de réception	1 511,15 €
- indemnités de présence	600,00 €
- frais bancaires	28,89 €

Le solde de trésorerie, au 31 décembre 2008, s'élève à 32 967,10 €

Les comptes de l'Association font apparaître au 31 décembre 2008 un solde créditeur de 10 126,63 €

b) Budget 2009

Ressources 2009 :

- Report à nouveau 2008	35 154,47 €
- Résultat 2008	10 126,63 €

Total des ressources 2009 45 281,10 €

POSTES	DEPENSES ENGAGEES 2008	BUDGET PREVISIONNEL 2009
FRAIS ET INTERETS COMPTE BANCAIRES	28,89 €	50,00 €
INDEMNITES ADMINISTRATEURS	600,00 €	2 000,00 €
TRAVAUX ADMINISTRATIFS (JURIDIQUES, COMPTABLES)	6 871,33 €	8 000,00 €
FRAIS EVOLUTION SITE	0,00 €	5 650,00 €
ASSEMBLEE GENERALE (FRAIS D'ORGANISATION)	844,97 €	1 500,00 €
CONSEIL D'ADMINISTRATION (FRAIS D'ORGANISATION - REPAS)	666,18 €	1 500,00 €
CONVOCATION <i>PRIS EN CHARGE PAR L'ASSUREUR</i>	0	0
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0
TOTAL	9 011,37 €	18 700,00 €

5) RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2010:

Le conseil d'administration a décidé, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, de maintenir la cotisation à un montant de 1 € par nouvelles adhésions.

6) RAPPORT DES AVENANTS ET CONTRATS SIGNES EN 2008 PAR LE CONSEIL

Conformément à la possibilité offerte par les nouvelles dispositions réglementaires, l'assemblée générale a délégué, par décision en date du 13 juin 2008, pour une durée maximum de dix-huit mois, le pouvoir au conseil de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, et ce dans les matières suivantes :

- adaptations des contrats directement liées à des modifications réglementaires ;
- ajout ou modification de supports dans les contrats en unités de compte ;
- augmentation de garantie et l'ajout d'options ;
- modification du seuil de versement,
- modification de date de revalorisation des cotisations et des prestations,
- réajustement des garanties du contrat MEDIPRAT

Et plus généralement, toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou la description des garanties dont bénéficient les adhérents

Les avenants signés en 2008 portaient essentiellement sur :

- Introduction de la garantie invalidité AERAS dans le contrat Crédit n° 257

La convention AERAS (s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé) permet de faciliter l'accès au crédit des personnes ayant un risque aggravé de santé. Son application est soumise à certaines conditions relatives au montant et à la durée du prêt, l'âge du souscripteur et avec une surprime maximale en fonction des revenus de l'assuré.

La signature de cet avenant a été autorisée par le conseil d'administration du 28 janvier 2008 et a été signé le 24 avril 2008.

- Réajustement des garanties du contrat MEDIPRAT

- amélioration de la garantie décès (allongement de l'âge limite de garantie, réduction de tarif décès)
- ajout (sans contrepartie de cotisation) d'une garantie double effet en cas de décès simultané ou postérieur du conjoint
 - modification sur la garantie ITT 365 jours qui passe à 730 jours
 - augmentation de la cotisation due à l'allongement de la durée de versement
 - suppression du choix de franchise
 - ajout d'une garantie en ITT après 65 ans et ce jusqu'à 70 ans (durée et montant limité)

La signature de cet avenant a été autorisée par le conseil d'administration du 28 janvier 2008 et a été signé le 1^{er} septembre 2008.

Un tableau récapitulatif des avenants et contrats signés en 2008 est annexé au présent rapport.

Il est demandé à l'assemblée générale de renouveler la délégation dans les mêmes termes.

7) INDEMNITES ALLOUEES AUX ADMINISTRATEURS

Depuis le 13 juin 2008 (date de l'assemblée générale ayant fixé les limites des indemnités et avantages alloués aux administrateurs), un Conseil d'Administration s'est tenu au cours de l'exercice 2008.

Les points abordés et le taux de présence sur chaque Conseil ont été les suivants :

	CA 03.10.08
Taux de présence	3/3
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none">▪ Approbation du procès verbal de la précédente réunion▪ Point sur l'activité▪ Modifications de contrats▪ Approbation du calendrier prévisionnel des réunions 2009▪ Assemblée Générale :<ul style="list-style-type: none">- Bilan 2008- Perspectives de 2009- Convocation▪ Evolution du site internet▪ Questions diverses

Au titre de l'exercice 2008, le montant global des indemnités allouées aux administrateurs au titre de leur temps de présence s'élève à : 600 euros.

8) EVOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A ce jour le conseil d'administration est composé de 3 membres c'est-à-dire à son minimum statutaire.

Il a donc été convenu d'augmenter le nombre d'administrateur en 2009 et de soumettre au vote de l'assemblée la nomination d'un nouvel administrateur.

Au 26 janvier 2009 date où le conseil d'administration a arrêté le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée, seul Monsieur Michel CARRE avait fait par au Conseil de son souhait d'intégrer le conseil d'administration de l'Association.

La nomination de Monsieur Michel CARRE est donc soumise au vote de la présente assemblée.

EXERCICE 2008**AVENANTS ET CONTRATS SIGNES****PAR LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE**

DATE D'EFFET	PRODUIT	AVENANT SOUSCRIPTION	OBJET	CONSEIL ADMINISTRATION
24/04/2008	Assurance liée au crédit (n° 257)	Avenant	Introduction de la garantie AREAS	28 janvier 2008
01/09/2008	MEDIPRAT	Avenant	Réajustement des garanties du contrat	28 janvier 2008
01/09/2008	Assurance Prévoyance Professionnelle (n° 259)	Nouveau contrat	Création d'une garantie Incapacité de travail Remplaçant (réseau Interfimo)	30 avril 2008
24/08/2008	Assurance Prévoyance Professionnelle (n° 260)	Nouveau contrat	Création d'une garantie Incapacité de travail Remplaçant (réseau Médicale de France)	30 avril 2008